



QUALITÉ DE L'EAU DES ZONES DE RÉCOLTE DES MOLLUSQUES

INDICATEURS CANADIENS DE
DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2023). Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Qualité de l'eau des zones de récolte des mollusques. Consulté le *jour mois année*.

Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/qualite-eau-zones-recolte-mollusques.html>

No. de cat. : En4-144/86-2023F-PDF

ISBN : 978-0-660-47069-6

Code de projet : EC22011

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage Édifice Fontaine
200 boul. Sacré-Cœur
Gatineau QC K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023

Also available in English.

INDICATEURS CANADIENS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

QUALITÉ DE L'EAU DES ZONES DE RÉCOLTE DES MOLLUSQUES

Février 2023

Table des matières

Qualité de l'eau des zones de récolte des mollusques	5
Aperçu des résultats.....	5
Qualité de l'eau des zones de récolte régionales de mollusques	6
Aperçu des résultats.....	6
Qualité bactériologique de l'eau de la zone de récolte des mollusques	7
Aperçu des résultats.....	7
À propos des indicateurs	8
Ce que mesurent les indicateurs	8
Pourquoi ces indicateurs sont importants	8
Initiatives connexes	8
Indicateurs connexes.....	8
Sources de données et méthodes.....	9
Source des données.....	9
Méthodes	10
Mises en garde et limites.....	12
Ressources.....	13
Références	13
Renseignements connexes	13

Annexe	14
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document	14

Liste des figures

Figure 1. Pourcentage de zones de récolte des mollusques où la qualité de l'eau était classée comme agréée ou agréée sous condition, Canada, 2010 à 2021	5
Figure 2. Pourcentage des zones régionales de récolte des mollusques où la qualité de l'eau était classée comme agréée ou agréée sous condition, Canada, 2010 à 2021	6
Figure 3. Pourcentage de sites des zones de récolte des mollusques avec des niveaux bactériologiques sûrs, Canada, 2010 à 2021	7
Figure 4. Zones de surveillance des eaux de récolte des mollusques, Canada, 2010 à 2021	10

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classifications des eaux des zones de récolte de mollusques	11
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Pourcentage de zones de récolte des mollusques où la qualité de l'eau était classée comme agréée ou agréée sous condition, Canada, 2010 à 2021	14
Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Pourcentage des zones régionales de récolte des mollusques où la qualité de l'eau était classée comme agréée ou agréée sous condition, Canada, 2010 à 2021	14
Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Pourcentage de sites des zones de récolte des mollusques avec des niveaux bactériologiques sûrs, Canada, 2010 à 2021	15

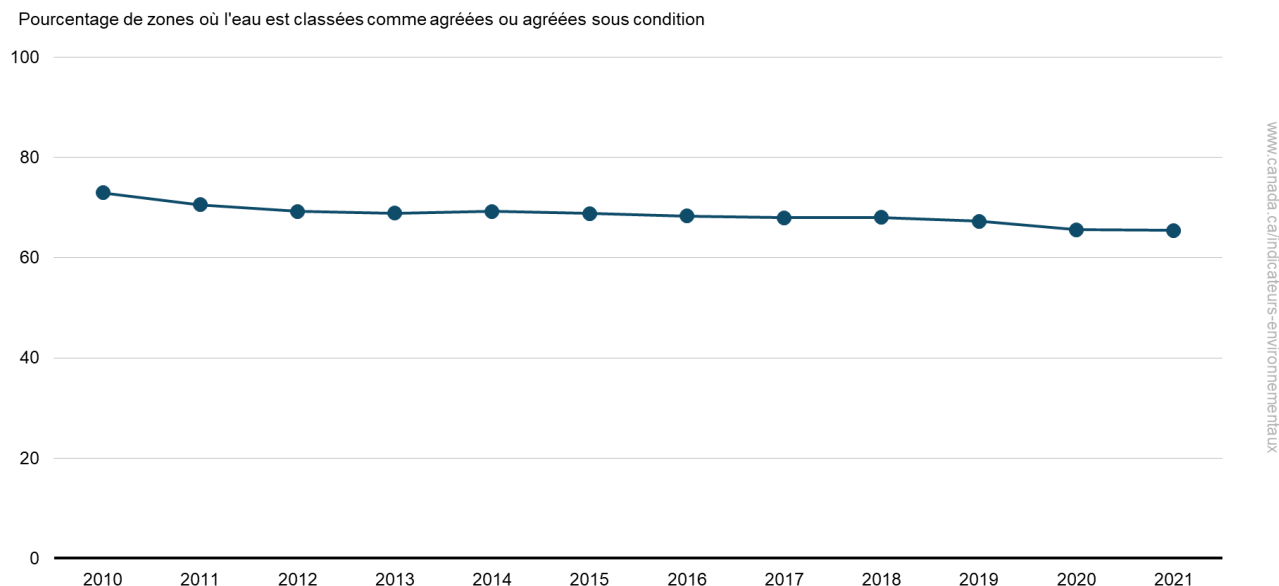
Qualité de l'eau des zones de récolte des mollusques

La plupart des mollusques bivalves (comme les moules, les huîtres, les palourdes et les pétoncles) sont des organismes filtreurs qui accumulent des contaminants, notamment des bactéries et des polluants, présents dans leur environnement. Lorsque les contaminants peuvent rendre les mollusques impropres à la consommation, les zones de récolte sont fermées pour assurer la salubrité des aliments. Des recommandations de classification de l'eau sont faites en fonction des niveaux de bactéries mesurés dans les échantillons d'eau et des problèmes de pollution identifiés par des enquêtes sur le littoral. La proportion des zones de récolte où l'eau est classée comme agréée ou agréée sous condition pour la récolte de mollusques destinés à consommation humaine constitue une mesure partielle de la qualité de l'eau marine côtière.

Aperçu des résultats

- En 2021, la qualité de l'eau à 65 % des zones de récolte des mollusques évaluées du Canada était classée comme agréée ou agréée sous condition pour la récolte de mollusques. Cette proportion a légèrement diminué depuis 2010.

Figure 1. Pourcentage de zones de récolte des mollusques où la qualité de l'eau était classée comme agréée ou agréée sous condition, Canada, 2010 à 2021



[Données pour la Figure 1](#)

Remarque : Les catégories de classification de la qualité de l'eau des zones de récolte des mollusques sont fondées sur la contamination par des coliformes fécaux (micro-organismes qui proviennent des déchets d'origine humaine et animale), les sources potentielles de pollution et d'autres considérations. Consulter le [Tableau 1](#) dans les Sources de données et méthodes pour plus d'informations sur les définitions de classification basées sur les niveaux de coliformes fécaux.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2022) [Programme de classification des eaux coquillières](#).

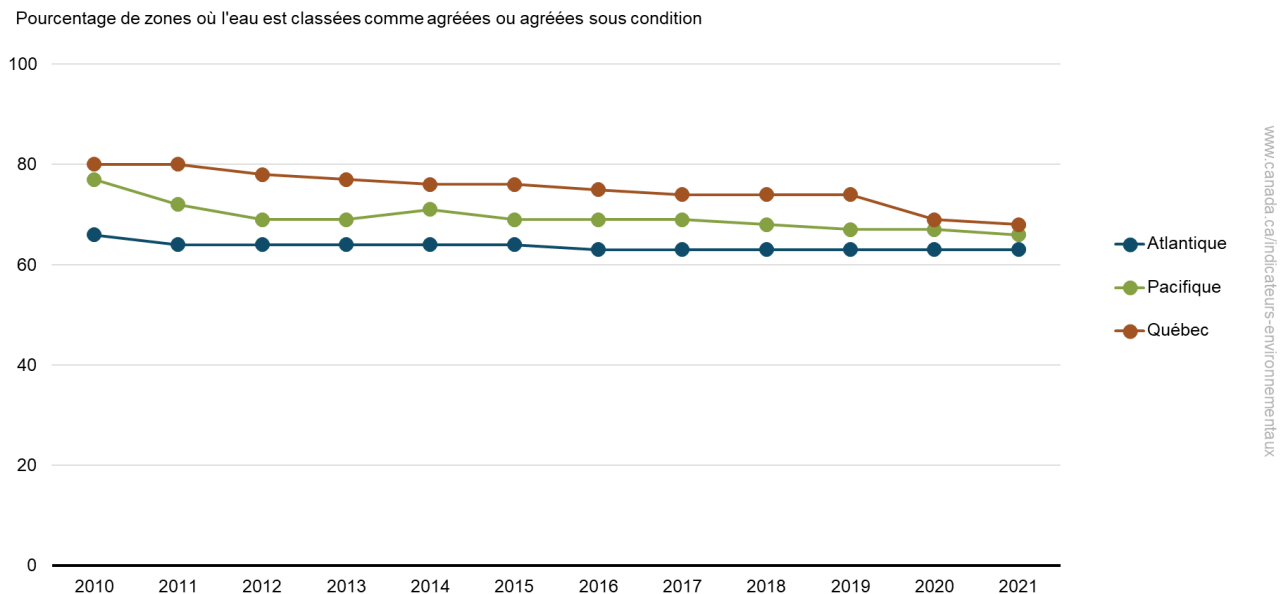
Les mollusques peuvent être récoltés dans des zones où la qualité de l'eau est classée comme agréée, par les personnes disposant des permis appropriés, le cas échéant. La récolte des mollusques dans des zones où la qualité de l'eau est classée comme restreinte est interdite, sauf si on détient un permis délivré en vertu du *Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé*. Les mollusques récoltés dans des zones où l'eau est classée comme restreinte doivent subir une décontamination avant qu'ils puissent être consommés en toute sécurité. Voir le [Tableau 1](#) pour plus d'informations sur les définitions de classification.

Qualité de l'eau des zones de récolte régionales de mollusques

Aperçu des résultats

- Le long de la côte du Québec, l'eau dans 68 % des zones de récolte des mollusques a été classée dans la catégorie agréée ou agréée sous condition, comparativement à 66 % sur la côte du Pacifique et 63 % sur la côte de l'Atlantique.
- Depuis 2010, le pourcentage des zones de récolte des mollusques le long de la côte du Québec dont la qualité de l'eau était classée comme agréée a progressivement diminué, avec une baisse plus marquée de 2019 à 2021.
- Le long des côtes de l'Atlantique et du Pacifique, le pourcentage des zones où la qualité de l'eau a été classée comme agréée est demeuré relativement stable depuis 2012.

Figure 2. Pourcentage des zones régionales de récolte des mollusques où la qualité de l'eau était classée comme agréée ou agréée sous condition, Canada, 2010 à 2021



[Données pour la Figure 2](#)

Remarque : Les catégories de classification de la qualité de l'eau des zones de récolte des mollusques sont fondées en partie sur la contamination par des coliformes fécaux (micro-organismes qui proviennent des déchets d'origine humaine et animale), les sources potentielles de pollution et d'autres considérations. La surveillance est effectuée le long de la côte de la région du Pacifique (Colombie-Britannique), de la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) et du Québec (bancs le long du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent). Consulter le [Tableau 1](#) pour plus d'information sur les définitions de classification basées sur les niveaux de coliformes fécaux et la [Figure 4](#) pour des informations sur les emplacement des stations de surveillance.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2022) [Programme de classification des eaux coquillères](#).

La diminution du pourcentage de zones de récolte le long de la côte du Québec où la qualité de l'eau est classée comme agréées ou agréées sous condition est principalement due à l'amélioration des connaissances telles que les nouvelles sources potentielles de pollution ou l'étendue de l'activité de récolte dans une zone donnée, ou son absence.

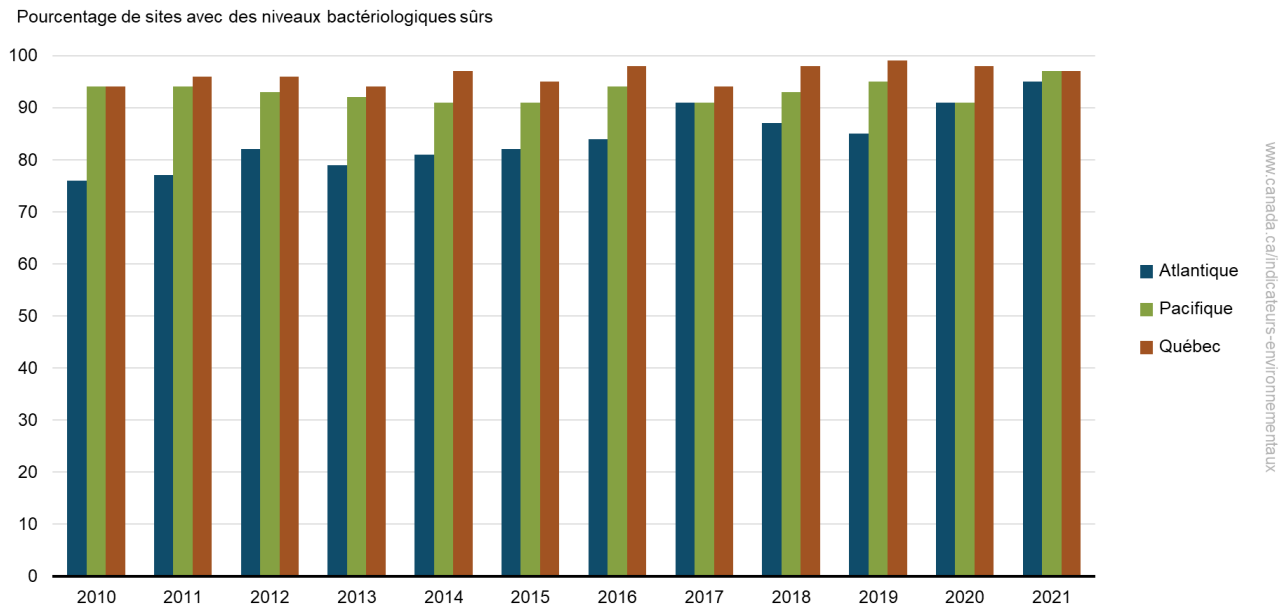
Qualité bactériologique de l'eau de la zone de récolte des mollusques

Aperçu des résultats

En 2021, des concentrations de coliformes fécaux inférieures au seuil du nombre le plus probable (NPP¹) de 43 par 100 mL ont été observées dans :

- 97 % de tous les échantillons prélevés le long de la côte du Québec;
- 97 % de tous les échantillons prélevés le long de la côte du Pacifique;
- 95 % de tous les échantillons prélevés le long de la côte de l'Atlantique.

Figure 3. Pourcentage de sites des zones de récolte des mollusques avec des niveaux bactériologiques sûrs, Canada, 2010 à 2021



[Données pour la Figure 3](#)

Remarque : La concentration de coliformes fécaux de 43 NPP par 100 mL a été utilisée comme seuil. Les échantillons dont les concentrations de coliformes fécaux sont supérieures à cette concentration suggèrent que les mollusques récoltés dans la région pourraient être dangereux pour la consommation humaine. Le NPP des coliformes fécaux mesure le potentiel de présence de bactéries pathogènes en concentrations importantes. Ce n'est qu'un des facteurs pris en compte pour la classification de l'eau d'une zone de récolte de mollusques. Par conséquent, la qualité microbienne de l'eau peut ne pas montrer de tendances semblables au pourcentage de zones où l'eau est classée comme agréée ou agréée sous condition.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2022) [Programme de classification des eaux coquillères](#).

Les coliformes fécaux sont des bactéries qui proviennent de déchets humains et animaux. La présence de coliformes fécaux dans l'eau reflète l'étendue de la pollution sanitaire,² et leur concentration est l'un des critères utilisés pour classer la qualité de l'eau dans les zones de récolte des mollusques. Lorsque des concentrations élevées de coliformes fécaux sont détectées, cela suggère que la consommation de mollusques récoltés dans la zone pourrait être dangereuse pour la santé humaine; ceci entraînerait la classification de l'eau comme restreinte et la fermeture de la zone de récolte des mollusques.

L'échantillonnage dans les zones de récolte des mollusques qui ont depuis longtemps toujours eu une classification des eaux restreinte ou interdite, souvent en raison d'une source de pollution connue, est parfois arrêté. À quelques exceptions près, les zones où l'eau est classée comme interdite ne sont pas échantillonnées. Les sites d'échantillonnage peuvent également être déplacés pour se concentrer sur des zones où l'eau est

¹ Le nombre le plus probable (NPP) est une estimation statistique du nombre de bactéries par unité de volume.

² Types de pollution qui rejettent des coliformes fécaux dans l'environnement, comme les rejets d'eaux usées ou le ruissellement agricole.

classée comme agréées, plutôt que sur des zones où il est déjà connu qu'elle est restreinte. Par conséquent, une comparaison annuelle significative du pourcentage de sites de surveillance présentant des concentrations de coliformes fécaux inférieures à 43 NPP par 100 mL ne peut être faite.

À propos des indicateurs

Ce que mesurent les indicateurs

Si des concentrations de bactéries dangereuses sont mesurées ou si les relevés des littoraux révèlent des niveaux de pollution préoccupants, Environnement et Changement climatique Canada fait des recommandations de classification de l'eau à ses partenaires du [Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques](#). Pêches et Océans Canada détermine l'ouverture ou la fermeture des zones de récolte des mollusques en fonction de ces recommandations. Bien que les éléments des opérations et de la mise en œuvre du programme aient une certaine incidence sur les résultats, les indicateurs font le suivi sur la proportion de zones de récolte des mollusques dont la qualité de l'eau est classée comme agréée ou agréée sous condition et la proportion d'échantillons dont les niveaux de coliformes fécaux sont inférieurs au nombre le plus probable (NPP) de 43 par 100 mL, qui constitue une mesure grossière de la qualité de l'eau marine côtière.

Pourquoi ces indicateurs sont importants

Les concentrations de coliformes fécaux dans les eaux marines des zones de récolte des mollusques sont mesurés pour veiller à ce que les mollusques soient propres à la consommation humaine. L'indicateur reflète la qualité des eaux marines côtières où sont récoltés les mollusques, ainsi que le niveau de contamination bactérienne de ces eaux.

Initiatives connexes

Ces indicateurs soutiennent la mesure des progrès vers l'atteinte de l'objectif à long terme de la [Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026](#) : Conserver et protéger les océans du Canada.

De plus, les indicateurs contribuent aux [objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 pour le développement durable](#). Ils sont liés à l'Objectif 14 : Vie aquatique

Indicateurs connexes

L'indicateur sur le [Suivi de l'immersion en mer](#) rend compte du nombre de sites d'immersion n'ayant présenté aucun signe de pollution et permet de déterminer si les activités d'immersion en mer ont des répercussions sur l'environnement.

L'indicateur sur les [Déversements de polluants en milieu marin](#) rend compte des déversements d'hydrocarbures le long des côtes du Canada qui sont détectés par surveillance. Ce type de pollution marine est susceptible d'affecter la qualité de l'eau dans les habitats des mollusques.

Sources de données et méthodes

Source des données

L'échantillonnage de l'eau et les analyses pour les indicateurs sont effectués dans le cadre du [Programme de classification des eaux coquillières](#) d'Environnement et Changement climatique Canada.

Des données sont disponibles pour toutes les régions pour la période de 2010 à 2021. Elles représentent les zones de récolte des mollusques le long des côtes de l'Atlantique, du Québec et du Pacifique où la récolte est active ou prohibée.

Les données sur la [classification](#) de l'eau et l'[échantillonnage](#) des zones de récolte de mollusques se trouvent sur le Portail du gouvernement ouvert.

Complément d'information

En raison de changements apportés au Programme de classification des eaux coquillières, les données sur la classification des eaux des secteurs coquilliers recueillies avant 2010 ne sont pas incluses.

Programme de classification des eaux coquillières

Le Programme de classification des eaux coquillières fait partie du [Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques](#), un programme de salubrité des aliments mené par l'Agence canadienne d'inspection des aliments en partenariat avec Environnement et Changement climatique Canada et Pêches et Océans Canada.

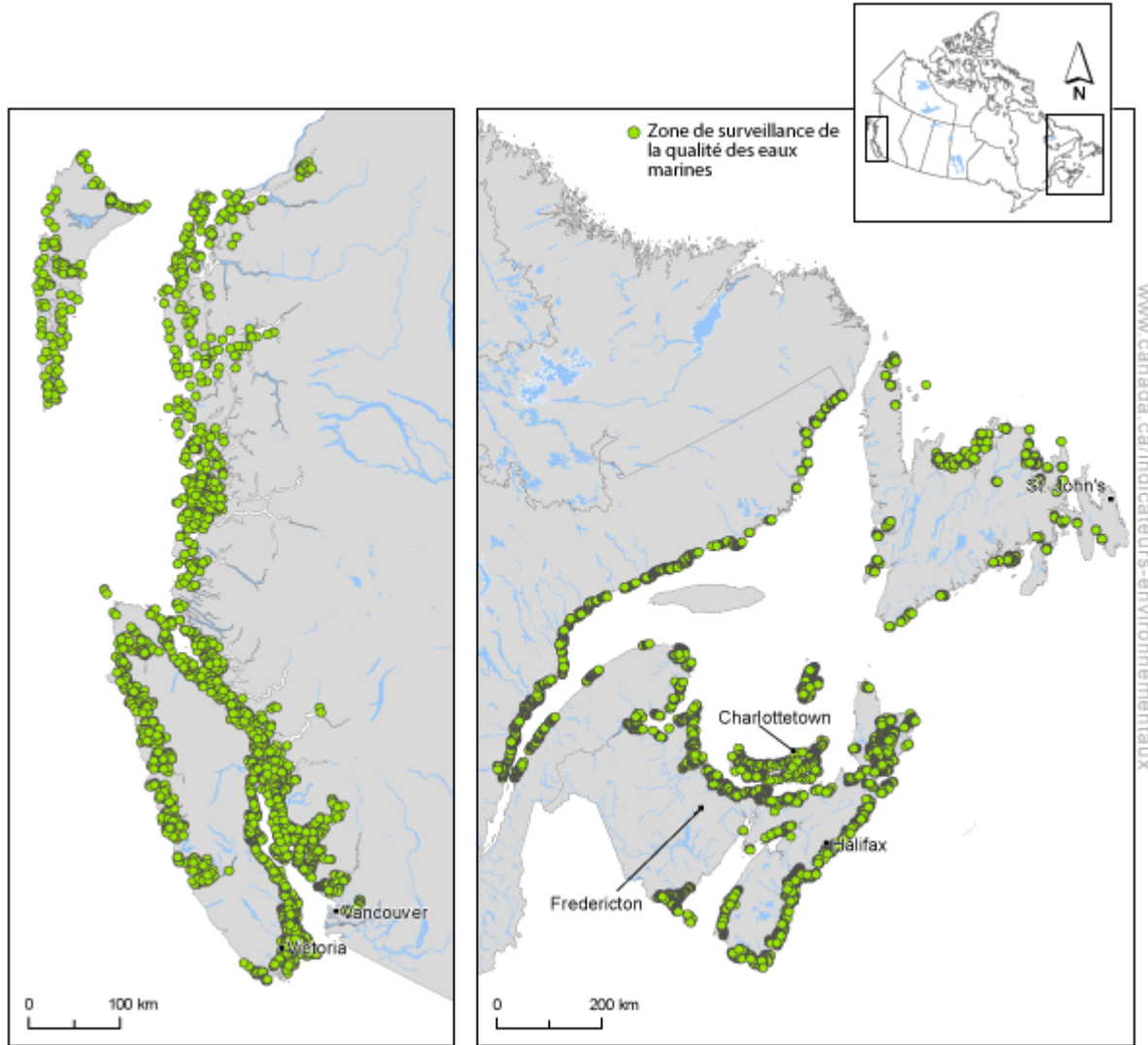
Le Programme de classification des eaux coquillières permet de recueillir de l'information au moyen d'enquêtes dans les zones et d'activités de surveillance bactériologique. L'échantillonnage est effectué dans diverses conditions environnementales pour surveiller la présence des coliformes fécaux et ainsi veiller à ce que la contamination microbiologique n'excède pas les lignes directrices appropriées.

Cette information sert de fondement à la classification de l'eau de chaque zone.

Emplacement des stations de surveillance

La surveillance est effectuée le long de la côte du Pacifique (Colombie-Britannique), de la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) et du Québec (rives du fleuve Saint-Laurent et du Golfe du Saint-Laurent). La carte suivante indique l'emplacement des différentes zones de surveillance à partir desquelles les données ont été recueillies.

Figure 4. Zones de surveillance des eaux de récolte des mollusques, Canada, 2010 à 2021



Remarque : Bien que cette carte représente les zones de collecte de données de 2010 à 2021, bon nombre de ces emplacements ne sont pas actifs à l'heure actuelle. De nombreuses zones de surveillance de l'eau n'ont pas été échantillonnées au cours des dernières années en raison de la fermeture de zones de récolte, de la présence de sites de contamination à proximité ou de ressources limitées.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2011) [Programme de classification des eaux coquillères](https://www.ec.gc.ca/indicateurs-environnementaux).

Méthodes

Les indicateurs représentent la proportion de zones de récolte de mollusques dont l'eau est classée comme agréée ou agréée sous condition pour la récolte et dont la proportion d'échantillons prélevés ont un nombre moyen probable de coliformes fécaux (NPP) inférieur à 43 par 100 mL. À moins que les données semblent indiquer qu'il existe un risque lié à la salubrité des aliments, les zones surveillées dont l'eau est classées agréée sont généralement sans danger pour la récolte. La situation d'une zone de récolte devrait toujours être confirmée avant la récolte.

Complément d'information

Classification des zones

La récolte de mollusques est interdite dans les zones de récolte de mollusques où l'eau n'est pas classifiée. Les pêcheurs intéressés doivent envoyer une demande de classification écrite au Comité

régional interministériel des mollusques et crustacés (le comité) pour avoir accès aux ressources dans les zones non classifiées. Si la demande est acceptée, le comité demandera aux autorités compétentes de procéder au processus de classification. La récolte peut être autorisée si la zone a de l'eau classée comme agréée ou agréée sous condition, ou qu'un permis de dépuration³ est délivré pour les zones où l'eau est classée comme restreintes.

Études de site

Des études de site sont effectuées dans chaque zone. Elles permettent de cerner les sources de pollution réelles et potentielles et d'évaluer les facteurs météorologiques et hydrographiques qui ont une incidence sur la répartition de la contamination microbiologique.

Trois (3) types d'études sont menées :

- Des études exhaustives sont réalisées lorsqu'une nouvelle zone est établie et qu'aucune donnée historique n'existe ou lorsque des changements importants ont eu lieu dans les conditions sanitaires de la zone.
- Des révisions annuelles sont effectuées pour les zones existantes. Ces révisions visent à s'assurer qu'aucun changement important n'est survenu dans la zone et que la classification antérieure des eaux est toujours pertinente.
- Les études de réévaluation visent à mettre à jour la classification des eaux d'une zone et exigent une évaluation approfondie tous les 3 ans. Une étude de réévaluation peut être requise dans un délai d'un an, selon le résultat d'un examen annuel.

Les études sont associées à de la surveillance bactériologique et peuvent comprendre une enquête sur les sources de pollution du littoral.

Surveillance bactériologique

La surveillance bactériologique est effectuée pour déterminer l'étendue de la contamination microbiologique dans les eaux marines. Elle est menée tout au long de l'année et dans diverses conditions environnementales pour veiller à ce que les facteurs saisonniers soient pris en compte.

En fonction des résultats, Environnement et Changement climatique Canada recommande la classification des eaux d'une zone à Pêches et Océans Canada afin qu'il puisse appliquer la réglementation. Les définitions des différentes classifications d'eau sont fournies dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Classifications des eaux des zones de récolte de mollusques

Classification	Définition	Ligne directrice
Agréée	Les mollusques peuvent être récoltés dans cette zone. La zone est exempte de contamination par des matières fécales, des micro-organismes pathogènes, ou des substances toxiques ou délétères qui pourraient rendre la consommation des mollusques dangereuse.	Le nombre le plus probable (NPP) médian de coliformes fécaux ne dépasse pas 14/100 mL, et au maximum 10 % des échantillons présentent un NPP de coliformes fécaux supérieur à 43/100 mL; ou la moyenne géométrique du NPP des coliformes fécaux ne dépasse pas 14/100 mL, et le 90 ^e percentile estimatif du NPP de coliformes fécaux ne dépasse pas 43/100 mL. ⁴

³ La dépuration est le processus qui consiste à utiliser un milieu aquatique contrôlé pour réduire le niveau de contamination microbiologique chez les mollusques vivants.

⁴ La concentration de coliformes fécaux de 43 NPP par 100 mL a été utilisée comme seuil parce que les événements de pollution qui peuvent augmenter considérablement les niveaux de coliformes fécaux sont peu fréquents.

Classification	Définition	Ligne directrice
Agréée sous condition	La zone respecte les critères de la classification agréée pendant une certaine période de temps.	La zone respecte la plupart des exigences des zones agréées pour une période définie, mais ne les atteint pas à des moments prévisibles ou contrôlables. Lorsque les exigences ne sont pas respectées, la zone est fermée.
Restreinte	La zone dépasse la norme de la classification agréée au point où la consommation de mollusques pourrait être dangereuse. La récolte de mollusques dans la zone est prohibée, sauf si on obtient un permis spécial exigeant que les mollusques soient traités par un processus de dépuración avant la consommation.	Le site ne répond pas aux exigences de la classification agréée, mais il n'est pas suffisamment contaminé pour être classé comme étant interdit.
Restreinte sous condition	La zone respecte au moins les critères de la classification restreinte pendant une certaine période.	Le site respecte les critères de la classification restreinte, mais il est sujet à une pollution intermittente et ne répond pas aux critères de la classification restreinte à des moments prévisibles ou contrôlables. Lorsque les critères de classification restreinte ne sont pas respectés, le site est fermé.
Interdite	Aucun mollusque ne peut être récolté dans les zones interdites, à quelque fin que ce soit, sauf pour ce qui est de la récolte réglementée exigeant un permis, qui vise les embryons, le naissain, la collecte d'appâts, ou si elle est effectuée pour des recherches scientifiques.	La zone est située à proximité de sources de pollution et la dépuración des mollusques ne peut être effectuée adéquatement en raison du degré de contamination.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Manuel du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques](#).

Mises en garde et limites

Cet indicateur permet d'examiner les classifications des eaux des zones de récolte des mollusques en fonction des concentrations mesurées et du potentiel de contamination microbiologique. Il ne fournit pas d'analyse et ne tient pas compte de la contamination par [des produits chimiques ou des biotoxines](#).

Les limites de classification sont définies en fonction de divers facteurs. Par conséquent, elles sont fréquemment modifiées, et de petits changements sont apportés aux zones surveillées au fil du temps.

Les eaux dans les zones peuvent être classées comme étant interdites même si les concentrations de bactéries mesurées dans le cadre de la surveillance périodique indiquent qu'elles seraient agréées. Cela comprend des zones tampons à proximité des sources de pollution réelles et potentielles et des quais, par mesure de prévention. De plus, les zones où la concentration bactérienne est inférieure à 43 NPP par 100 mL peuvent être classées comme interdites si les mollusques sont contaminés par des biotoxines qui causent une intoxication ou par des contaminants chimiques.

Les limites de fermetures sont définies à des fins d'application de la loi et peuvent dépasser la limite de pollution potentielle et, souvent, de toute ressource coquillière qui s'y trouve.

Le principal objectif de la surveillance de la contamination bactériologique de la qualité de l'eau dans les zones de récolte de mollusques est de s'assurer que les mollusques demeurent salubres pour la consommation humaine. La plupart des zones hautement contaminées ne sont généralement pas surveillées car elles sont déjà fermées à la récolte. Par conséquent, l'indicateur ne fournit pas un portrait exhaustif de la qualité bactériologique des eaux marines.

Le Programme de classification des eaux coquillières effectue une analyse supplémentaire des résultats de l'échantillonnage bactériologique de l'eau qui n'est pas saisie dans l'indicateur. Par conséquent, il ne représente pas l'analyse bactériologique complète.

Bien qu'Environnement et Changement climatique Canada évalue les zones de récolte des mollusques pour en déterminer les niveaux de contamination microbiologique de l'eau, ces classifications n'indiquent pas si la récolte des mollusques est autorisée à un endroit en particulier. Les zones où l'eau est classée dans la catégorie agréée pour la récolte peuvent être fermées temporairement en raison de phénomènes météorologiques importants, de dérivations d'eaux usées ou de contamination élevée par des biotoxines, que l'Agence canadienne d'inspection des aliments surveille. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la situation des zones de récolte des mollusques, consultez les [Dates d'ouverture et de fermeture des pêches](#) et la [Carte de cueillette de mollusques](#) de Pêches et Océans Canada.

Ressources

Références

Agence canadienne d'inspection des aliments (2022) [Manuel du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques](#). Consulté le 31 octobre 2022.

Renseignements connexes

[Carte de cueillette de mollusques](#)

[Dates d'ouverture et de fermeture des pêches](#)

[Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques](#)

[Programme de classification des eaux coquillières](#)

[Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé](#)

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Pourcentage de zones de récolte des mollusques où la qualité de l'eau était classée comme agréée ou agréée sous condition, Canada, 2010 à 2021

Année	Zones de récolte des mollusques agréées ou agréées sous condition (pourcentage)	Superficie totale de la zone (kilomètres carrés)
2010	73	15 426
2011	71	14 625
2012	69	14 981
2013	69	15 026
2014	69	15 061
2015	69	14 920
2016	68	14 931
2017	68	14 885
2018	68	14 839
2019	67	14 776
2020	66	14 310
2021	65	14 288

Remarque : Les catégories de classification de la qualité de l'eau des zones de récolte des mollusques sont fondées sur la contamination par des coliformes fécaux (micro-organismes qui proviennent des déchets d'origine humaine et animale), les sources potentielles de pollution et d'autres considérations. Consulter le [Tableau 1](#) dans les Sources de données et méthodes pour plus d'informations sur les définitions de classification basées sur les niveaux de coliformes fécaux.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2022) Programme de classification des eaux coquillères.

Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Pourcentage des zones régionales de récolte des mollusques où la qualité de l'eau était classée comme agréée ou agréée sous condition, Canada, 2010 à 2021

Année	Atlantique (pourcentage de zones de récolte agréées ou agréées sous condition)	Atlantique (kilomètres carrés)	Québec (pourcentage de zones de récolte agréées ou agréées sous condition)	Québec (kilomètres carrés)	Pacifique (pourcentage de zones de récolte agréées ou agréées sous condition)	Pacifique (kilomètres carrés)
2010	66	6 683	80	4 120	77	4 623
2011	64	6 343	80	4 126	72	4 156
2012	64	6 424	78	4 144	69	4 413
2013	64	6 426	77	4 197	69	4 403
2014	64	6 433	76	4 197	71	4 431
2015	64	6 435	76	4 152	69	4 333

Année	Atlantique (pourcentage de zones de récolte agréées ou agréées sous condition)	Atlantique (kilomètres carrés)	Québec (pourcentage de zones de récolte agréées ou agréées sous condition)	Québec (kilomètres carrés)	Pacifique (pourcentage de zones de récolte agréées ou agréées sous condition)	Pacifique (kilomètres carrés)
2016	63	6 441	75	4 211	69	4 279
2017	63	6 432	74	4 210	69	4 243
2018	63	6 434	74	4 211	68	4 194
2019	63	6 435	74	4 260	67	4 081
2020	63	6 403	69	3 844	67	4 063
2021	63	6 403	68	3 835	66	4 050

Remarque : Les catégories de classification de la qualité de l'eau des zones de récolte des mollusques sont fondées en partie sur la contamination par des coliformes fécaux (micro-organismes qui proviennent des déchets d'origine humaine et animale), les sources potentielles de pollution et d'autres considérations. La surveillance est effectuée le long de la côte de la région du Pacifique (Colombie-Britannique), de la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) et du Québec (bancs le long du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent). Consulter le [Tableau 1](#) pour plus d'informations sur les définitions de classification basées sur les niveaux de coliformes fécaux et à la [Figure 4](#) pour des informations sur les emplacements des stations de surveillance.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2022) Programme de classification des eaux coquillières.

Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Pourcentage de sites des zones de récolte des mollusques avec des niveaux bactériologiques sûrs, Canada, 2010 à 2021

Année	Atlantique (pourcentage des zones de surveillance sans échantillons dépassant 43 NPP par 100 mL)	Pacifique (pourcentage des zones de surveillance sans échantillons dépassant 43 NPP par 100 mL)	Québec (pourcentage des zones de surveillance sans échantillons dépassant 43 NPP par 100 mL)
2010	76	94	94
2011	77	94	96
2012	82	93	96
2013	79	92	94
2014	81	91	97
2015	82	91	95
2016	84	94	98
2017	91	91	94
2018	87	93	98
2019	85	95	99
2020	91	91	98
2021	95	97	97

Remarque : La concentration de coliformes fécaux de 43 NPP par 100 mL a été utilisée comme seuil, car les échantillons dont les concentrations de coliformes fécaux sont supérieures à cette concentration sont susceptibles d'avoir une incidence sur la classification de la zone de récolte des mollusques. Le NPP des coliformes fécaux mesure le potentiel de présence de bactéries pathogènes en concentrations importantes. Ce n'est qu'un des facteurs pris en compte pour la classification d'une zone de récolte de mollusques. Par conséquent, la qualité microbienne de l'eau peut ne pas montrer de tendances semblables au pourcentage de zones agréées ou agréées sous condition.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2022) Programme de classification des eaux coquillières.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12e étage Édifice Fontaine

200 boul. Sacré-Cœur

Gatineau QC K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca